



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Doubs



La rentrée scolaire 2018

dans les écoles et collèges du Doubs

DOSSIER de PRESSE

Point presse du 30 juin 2018

Sommaire

Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans le département du Doubs

Nouvelles mesures de juin 2018

Vers une école de la confiance,
poursuite des mesures dans le 1^{er} degré Page 3

- Renforcer les apprentissages fondamentaux (classes de CP et CE1)
- Assouplissement de l'organisation du temps scolaire

Ajustement de la carte scolaire départementale Page 6

Préparation de la rentrée scolaire 2018
dans les collèges du Doubs page 10

- Carte académique des langues
- Affectation des élèves en secteur multi collèges
- Mesures structurelles

Rappel des mesures de mars 2018

Voir dossier de presse du 14 mars 2018 joint en annexe

Nouvelles mesures de juin 2018

Vers une école de la confiance : poursuite des mesures dans le 1^{er} degré

Renforcer les apprentissages fondamentaux (classes de CP et CE1)

Le choix a été fait de combattre la difficulté scolaire dès les premières années de l'école en soutenant les élèves les plus fragiles. Cela se traduit par le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire pour agir dès les premières années des apprentissages fondamentaux.

Ainsi à la rentrée 2018, l'effort est poursuivi là où cela est le plus nécessaire, à savoir dans les classes de CP en REP. L'objectif global dans lequel s'inscrit cette mesure est « 100% de réussite en CP ».

Parallèlement, la mesure est étendue au CE1 en REP +.

Le département du Doubs compte trois REP +, (collège Diderot à Besançon, collège Lou Blazer à Montbéliard, collège Anatole France à Béthoncourt), et 4 REP (collège Jean Bauhin à Audincourt, collège Les Hautes Vignes à Seloncourt, collège Jouffroy d'Abbans à Sochaux, collège Les Bruyères à Valentigney).

L'école Fourier, non rattachée au REP+ Diderot, mais localisée dans le même quartier de Planoise a été prise en compte et bénéficiera des mêmes conditions d'accompagnement.

Cette mesure engendre un besoin de 37 postes ainsi répartis :

Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Constats R2017	Prévisions R2018				Besoins supplémentaires dispositif CP et CE1 12		
			Postes R2017	Besoin classes de CP à 12 élèves	Besoin de classe de CE1 à 12 élèves	Besoin autres classes	Besoins Globaux R2018	Besoins Classes suppl	Besoins suppl de suppléance au titre de la formation des enseignants	Total des besoins supplémentaires
E.E.PU	BOURGOGNE	BESANCON	19	6 + 1 OC	6 + 1 OC	11	25	6	4 Postes	37 postes
E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	26	8	8	10 + 1 OC	27	1		
E.E.PU	DURER ALBRECHT	BESANCON	14	5	4	7	16	2		
E.E.PU	CHAMPAGNE	BESANCON	12	4	3	7	14	2		
E.E.PU	ILE DE FRANCE	BESANCON	21	5	6	10	21	0		
E.E.PU	NELSON MANDELA	BETHONCOURT	20	6	5	11	22	2		
E.E.PU	BOULLOCHE ANDRE	MONTBELIARD	12	4	3	7	14	2		
E.E.PU	COTEAU JOUVENT	MONTBELIARD	11	4	3	6	13	2		
E.E.PU	PETIT CHENOIS	MONTBELIARD	17	4	6	11	21	4		
E.E.PU	GEORGES EDME	AUDINCOURT	9	1		9	10	1		
E.E.PU	SUR LES VIGNES	AUDINCOURT	8	2		8	10	2		
E.E.PU	MONTANOT	AUDINCOURT	5	2		4	6	1		
E.E.PU	AUTOS	AUDINCOURT	7	2		6	8	1		
E.E.PU	DANIEL JEANNEY	GRAND-CHARMONT	10	4		8	12	2		
E.E.PU	CENTRE	SOCHAUX	6	2		5	7	1		
E.E.PU	CHENES	SOCHAUX	7	2		7	9	2		
E.E.PU	DONZELOT PIERRE	VALENTIGNEY	13	5		10	15	2		
		TOTAL	217 postes	67 postes	45 postes	138 postes	250 postes	33 postes		

Assouplissement de l'organisation du temps scolaire (passage à la semaine à 4 jours)

Dans le cadre des mesures gouvernementales pour l'école, le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié au JO du 28 juin 2017.

Les dispositions proposées offrent des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien retrancher à celles qui existent actuellement :

- Là où les communautés éducatives et les communes sont satisfaites de l'organisation actuelle, elles pourront continuer à fonctionner selon les mêmes modalités.
- Là où émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalité et Inspecteur d'académie en faveur d'une autre organisation, une dérogation aux cadres existants est possible.

Ainsi le décret permet, sur proposition conjointe d'une commune, d'un syndicat à vocation scolaire ou d'un établissement public à coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Toute évolution de la semaine scolaire doit faire l'objet d'un consensus local :

- Saisine conjointe d'une commune, d'un syndicat à vocation scolaire ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école.
- Les services académiques pourront alors décider d'autoriser – ou non- des adaptations. Ces autorisations seront accordées sur la base de la cohérence des apprentissages et donc de l'intérêt de l'enfant.

	Communes	%	Ecoles	%	Communes concernées
4j	216	88,16%	405	91,22%	
4j avec modif calendrier annuel	3	1,22%	3	0,68%	Tarcenay Houtaud Le val (en attente de validation par le Recteur pour la modif du calendrier scolaire)
4 j jan19	11	4,49%	17	3,83%	Etalans Hyémondans Sourans Appenans Vuillafans Charnay Durnes l'ISLD Valdahon Mesandans Berthelange
8 1/2 j dont 5 mat	4	1,63%	4	0,90%	Montfaucon Genes Levier Nancray
4,5 jours	9	3,67%	12	2,70%	Bourguigon Chalezeule Cuse et Adrisans Dasle Frasnois Pouilley-les-Vignes Saône Vaire Vieux Charmont
4,5 j déroq (journée >5h30)	2	0,82%	3	0,68%	Ecole Valentin Novillars
Total	245	100,00%	444	100,00%	

Ajustement de la carte scolaire départementale

Dispositifs particuliers

- Moyens accordés pour les regroupements des territoires ruraux : 8 ETP

Circo	RNE / Sigle / Ecole de rattachement / Ville	Supports	Observations	Calendrier
B2	0250446Z EEPU Epenoy 0250763U EEPU Passonfontaine	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement	Maintien des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
M1	0251658S EEPU Arcey 0251660U EMPU Arcey 0250468Y EPPU Faimbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement	Maintien des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
M1	0251819S EEPU Servin	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement	Maintien des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
B2	0250484R EEPU Fontain	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du regroupement	Maintien des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
M1	0251176F EEPU Belleherbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du regroupement	Maintien à titre exceptionnel des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
B8	0250427D EEPU Déservillers 0250450D EEPU Eternoz	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du projet d'un futur regroupement	Maintien des moyens actuels au cours des années scolaires 2018/2019 et 2019/2020. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2020 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
B8	0250901U EEPU Tarcenay	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du projet d'un futur regroupement	Maintien des moyens actuels au cours de l'année scolaire 2018/2019. Evaluation du nombre de postes à la rentrée 2019 dans le cadre des seuils habituels de carte scolaire.
B2	0250374W EEPU La Chenalotte	1	Création conditionnelle d'un poste dans le cadre du projet d'un futur regroupement en 2020/2021 (sous réserve de la signature de la convention)	Octroi éventuel d'un poste à la rentrée 2018/2019 et maintien des moyens alloués en 2018/2019 jusqu'à la rentrée 2020/2021, date du futur regroupement, sous réserve de la signature de la convention.

Dispositifs Plus de Maîtres Que De Classes (PDMQDC)

- Retrait de 7 postes PDMQDC

Type école	Nom de l'école	Ville	Nbre PDMQDC R2017	Projet Mesures CDEN mars 2018	Projet Mesures CDEN Juin 2018	Nbre PDMQDC R2018
E.E.PU	NODS	LES PREMIERS SAPINS	1			1
E.E.PU	JOLIOT CURIE	PONTARLIER CEDEX	1			1
E.E.PU	CORDIER	PONTARLIER CEDEX	1			1
E.E.PU	CENTRE	SOCHAUX	1			1
E.E.PU		VERCEL VILLEDIEU LE CAMP	1			1
E.E.PU	GEORGES EDME	AUDINCOURT	1			1
E.E.PU	FOURIER	BESANCON	1			1
E.E.PU	COUR	BAUME LES DAMES	1		-1	0
E.E.PU	AUTOS	AUDINCOURT	1		-1	0
E.E.PU	CHÂTEAU HERR	PONT-DE-ROIDE VERMONDANS	1		-1	0
E.E.PU	BRASSENS	AUDINCOURT	1			1
E.E.A.	BROSSOLETTE PIERRE	BESANCON	1			1
E.E.PU	DANIEL JEANNEY	GRAND CHARMONT	1		-1	0
E.E.PU	CHENE	SOCHAUX	1		-1	0
E.E.PU	VICTOR HUGO	MONTBELIARD	1			1
E.E.PU	DONZELOT PIERRE	VALENTIGNEY	1			1
E.E.PU	PETIT CHENOIS	MONTBELIARD	1		-1	0
E.E.PU	SAINT-CLAUDE	BESANCON	1			1
E.E.PU	MACE	BESANCON	1			1
E.E.PU	SOUS LA CHAUX	MONTBELIARD		1		1
E.E.PU	ILE DE FRANCE	BESANCON	1			1
E.E.PU	NELSON MANDELA	BETHONCOURT	1		-1	0
			21	1	-7	15

Ouvertures de classes décidées en juin

Nouvelles créations fermes d'emploi :

E.E.PU	BOURGOGNE	BESANCON	Ouverture des 22 et 23ème postes classe
--------	-----------	----------	---

Nouvelles créations conditionnelles d'emploi :

E.E.PU	BOURGOGNE	BESANCON	Ouverture conditionnelle des 24 et 25ème postes classe
E.E.PU		AVANNE-AVENEY	Ouverture conditionnelle du 9ème poste classe
E.P.PU		GUYANS-VENNES	Ouverture conditionnelle du 4ème poste classe
E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LA RIVIERE-DRUGEON	Ouverture conditionnelle du 8ème poste classe
E.E.PU	JEAN POURCHET	MAISONS-DU-BOIS-LIEVREMONT	Ouverture conditionnelle du 6ème poste classe
E.E.PU	MONIQUE MARMIER	MISEREY-SALINES	Ouverture conditionnelle du 7ème poste classe
E.E.PU	INTER.MEREY-SS-MONT/MONT-CHATE	MONTROND-LE-CHATEAU	Ouverture conditionnelle du 6ème poste classe
E.E.PU	GROUPE SCOLAIRE COURBET	ORNANS	Ouverture conditionnelle du 8ème poste classe
E.E.PU	CENTRE	VILLERS-LE-LAC	Ouverture conditionnelle du 13ème poste classe

Passage de créations fermes à créations conditionnelles d'emploi :

E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	Ouverture conditionnelle du 28ème poste classe
--------	-----------	----------	--

Annulation de créations conditionnelles d'emploi :

E.E.PU	ILE DE FRANCE	BESANCON	Ouverture conditionnelle du 22ème poste classe
E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	Ouverture conditionnelle du 29ème poste classe
EMPU	TRISTAN BERNARD	BESANCON	Ouverture conditionnelle du 3ème poste classe
E.E.PU		BEURE	Ouverture conditionnelle du 5ème poste classe

Annulation de créations fermes d'emploi :

E.E.PU	DURER ALBRECHT	BESANCON	Ouverture du 17ème poste classe
E.E.PU	MONTANOT	AUDINCOURT	Ouverture du 7ème poste classe

Passage de créations conditionnelles à créations fermes d'emploi :

EMPU	COLOGNE	BESANCON	Ouverture du 4ème poste classe
E.E.PU		LA CHENALOTTE	Ouverture du 6ème poste classe

Fermetures de classes décidées en juin

Nouveaux retraits fermes d'emploi :

E.M.PU	MYOSOTIS	VOUJEAUCOURT	Fermeture du 4ème poste classe
E.E.PU		TAILLECOURT	Fermeture du 6ème poste classe

Nouveaux retraits conditionnels d'emploi :

EMPU		ROCHE-LEZ- BEAUPRE	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
EMPU	LOUIS PERGAUD	BETHONCOURT	Fermeture conditionnelle du 3ème poste classe
E.E.PU	CHARLES BELLE	QUINGEY	Fermeture conditionnelle du 10ème poste classe

Annulation de retraits fermes d'emploi :

EMPU	CHAMPROND	BESANCON	Fermeture du 4ème poste classe
------	-----------	----------	--------------------------------

Annulation de retraits conditionnels d'emploi :

E.M.PU		ETERNOZ	Fermeture conditionnelle du dernier poste classe
E.E.PU	COUR	BAUME-LES-DAMES	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
E.E.PU	HELVETIE	BESANCON	Fermeture conditionnelle du 16ème poste classe
E.E.PU	INTERCOM PLATEAU DE LA BARECHE	DURNES	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LANDRESSE	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
E.E.PU	CAMILLE PICARD	MONCEY	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
E.E.PU	FOSES	MONTBELIARD	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
EMPU	OEHMICHEN	VALENTIGNEY	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe

Passage de retraits conditionnels à retraits fermes d'emploi :

E.E.PU		CHAFFOIS	Fermeture du 5ème poste classe
EMPU		FRANCOIS	Fermeture du 4ème poste classe
E.E.PU		GRAND'COMBE- CHATELEU	Fermeture du 7ème poste classe
E.E.PU	LES TILLEULS	MATHAY	Fermeture du 6ème poste classe
E.E.PU	ROUSSEY RENE	SAINT-VIT	Fermeture du 7ème poste classe
E.E.PU	JOUFFROY D'ABBANS	SAINT-VIT	Fermeture du 10ème poste classe
E.E.PU	LEVIN MARCEL	SELONCOURT	Fermeture du 5ème poste classe
EMPU		THISE	Fermeture du 4ème poste classe
EMPU	ALBERT CAMUS	BESANCON	Fermeture du 4ème poste classe

Passage de retraits fermes à retraits conditionnels d'emploi :

E.E.PU		CHARNAY	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
EMPU	LOUIS PERGAUD	VALENTIGNEY	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
E.E.PU		VOUJEAUCOURT	Fermeture conditionnelle du 8ème poste classe

Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les collèges du Doubs

Carte académique des langues

Ouverture classes bilangues

L'Education Nationale souhaite promouvoir l'enseignement des langues vivantes dans leur diversité et à tous les degrés.

L'enseignement de l'arabe, comme langue vivante étrangère, est un moyen d'encourager le plurilinguisme et l'ouverture culturelle.

Au collège, l'apprentissage de l'arabe contribue à la maîtrise et à la consolidation du français, première compétence du Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il permet l'accès aux actions interdisciplinaires avec le français, l'histoire-géographie les arts plastiques, les mathématiques, la musique et les langues vivantes notamment.

Dans cet esprit, l'arabe sera proposé à partir de la rentrée 2018 au collège Voltaire et au collège Diderot à Besançon en 2^{ème} langue vivante (LV2 : 3 heures), à côté de l'anglais (LV1 : 3 heures).

Son enseignement s'adresse à tous les élèves volontaires qui entreront en 6^{ème} (classe bilangue), qu'ils soient débutants ou qu'ils aient déjà en partie étudié cette langue dans le premier degré (élèves possédant des notions de dialecte ou des connaissances en lecture et écriture). La poursuite de l'apprentissage de l'arabe (LV2) sera possible au lycée.

Diversité linguistique

Afin de favoriser la pluralité linguistique, une option Chinois (LV2) est proposée au collège J. Bauhin à Audincourt.

Affectation des élèves en secteur multi collèges

Affectation sur le Multi secteurs Diderot / Voltaire

1- Critères d'affectation

Si la capacité d'accueil d'un établissement ne permet pas de donner satisfaction à toutes les demandes de premier rang (Vœu 1), les demandes seront examinées attentivement, en donnant satisfaction, par priorités décroissantes, aux vœux formulés par les :

1. Elèves en situation de **handicap**
2. Elèves nécessitant une **prise en charge médicale** à proximité de l'établissement
3. Elève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement scolaire demandé à la rentrée 2018 - Critère **Fratrie**
4. Enfin, à situation égale, le critère de **distance relative** (distance entre le lieu de résidence et les deux collèges de secteur) sera adopté : il permettra, dans un esprit d'équité, d'affecter les élèves de manière à équilibrer les temps de trajet.

2- Procédures

Les critères 1 et 2 sont expertisés par le Médecin scolaire – Conseiller technique qui décide de leur validité.

Le critère Fratrie est vérifié sur la base d'un justificatif de domicile ; un croisement d'informations a également été réalisé via la Base académique Elèves.

Tous les Vœux 1 pour le collège Voltaire sont satisfaits, mettant ainsi en exergue un taux de pression fort à l'entrée au collège Diderot.

A l'entrée au clg Diderot :

- 171 Vœux (hors 15 SEGPA)
- 75 places fléchées avec une priorité d'affectation

44 refus ont été motivés à l'entrée du collège Diderot : le Critère de distance relative a permis de discriminer les candidatures et de les ordonner de manière à équilibrer les temps de trajet.

Affectation sur le Multi secteurs J. d'Abbans (Sochaux) / P. Langevin (Etupes)

1- Critères d'affectation

Les familles classent par ordre de priorité (Vœu 1 ou Vœu 2) leurs deux collèges de secteur pour leur demande d'affectation.

Si la capacité d'accueil d'un établissement ne permet pas de donner satisfaction à toutes les demandes d'entrée en Vœu 1, les demandes seront examinées attentivement, en donnant satisfaction en priorité aux vœux formulés par les :

1. Elèves en situation de handicap
2. Elèves nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement
3. Elève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement scolaire demandé à la rentrée 2018 - Critère Fratrie
4. Elèves souhaitant suivre un parcours particulier :
 - 4.1 Section sportive au collège J. d'Abbans
 - 4.2 Classe bilangue au collège J. d'Abbans
5. Enfin, à situation égale, le critère de distance relative (Distance entre le lieu de résidence et les deux collèges de secteur) sera adopté, en lien avec l'organisation des transports du Pays de Montbéliard Agglomération. Ce critère permettra, dans un esprit d'équité, d'affecter les élèves de manière à équilibrer les temps de trajet.

2- Procédures

Les critères 1 et 2 sont expertisés par le Médecin scolaire – Conseiller technique qui décide de leur validité.

Le Critère Fratrie est vérifié sur la base d'un justificatif de domicile ; un croisement d'informations a également été réalisé via la Base académique Elèves.

Tous les Vœux 1 pour le collège P. Langevin (Etupes) sont satisfaits, mettant ainsi en exergue un taux de pression fort à l'entrée au collège J. d'Abbans (Sochaux).

A l'entrée au collège J. d'Abbans (Sochaux) :

- 177 Vœux 1 (hors SEGPA)
- 92 places fléchées avec une priorité d'affectation
- 14 refus ont été motivés à l'entrée du collège : le Critère de distance relative a permis de discriminer les candidatures et de les ordonner de manière à équilibrer les temps de trajet.

Mesures structurelles

Ouvertures de 6 divisions (au 26 juin 2018), sur les collèges suivants :

- Diderot Besançon : 4^{ème}
- Proudhon Besançon : 6^{ème}
- Stendhal Besançon : 5^{ème}
- P. Langevin Etupes : 4^{ème}
- P. E. Dubois L'Isle-sur-le-Doubs : 6^{ème}
- R. Perrot Le Russey : 6^{ème}

Retraits de 4 divisions sur les collèges suivants :

- J. Bauhin Audincourt : 6^{ème}
- E. Laroue Frasne : 6^{ème}
- Des Quatre Terres Hérimoncourt : 6^{ème}
- G. Pompidou Poulley-les-Vignes : 6^{ème}

Dispositifs particuliers :

- Ouverture d'une demi-division sur le niveau 6^{ème} à la SEGPA du collège L. Aubrac à Doubs
- Ouverture d'une ULIS au collège O. de Gouges Pont-de-Roide

Rappel des mesures de mars 2018

Voir dossier de presse du 14 mars 2018

joint en annexe

Dossier de presse
du 14 mars 2018

Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les écoles du Doubs

1- les priorités nationales et académiques

- Donner la priorité à l'école primaire et créer une école de la confiance, avec une ambition d'exigence et une attention pour les publics les plus fragiles.
- En particulier :
 - viser l'objectif de 100 % de réussite en CP et poursuivre le déploiement du dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire, dans la continuité des mesures prises à la rentrée 2017.
 - poursuivre l'augmentation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans quand il se justifie dans certains territoires urbains et ruraux.
 - poursuivre le déploiement du dispositif « Plus De Maîtres Que De Classes ».
 - renforcer le potentiel de remplacement des enseignants, notamment pour favoriser la formation continuée : apprentissages fondamentaux du cycle 2, développement de l'innovation pédagogique, mise en place de nouveaux dispositifs d'aide aux élèves, développement des outils pédagogiques numériques.
- Prêter une attention particulière aux territoires ruraux : mettre en œuvre un processus d'amélioration qualitative de l'offre scolaire et périscolaire par le regroupement de certaines écoles isolées en pôles éducatifs (protocole départemental), en prenant en compte la Loi Montagne du 28 décembre 2016.

2- le projet de carte scolaire départementale : les moyens et les 4 priorités

- Moyens : académie 0 poste pour -1509 élèves,
Projet de répartition académique (cf. CTA du 22 janvier) : Doubs +14 postes pour -327 élèves, Jura -12, Hte Saône -6, Territoire +4.
- **Priorité 1 : la poursuite de la mise en œuvre des mesures pour la réussite à l'école primaire**
 - Dédoublement des **classes de CP** en REP : **20** postes dédiés CP REP
 - Dédoublement des **classes de CE1** en REP+ : **46** postes dédiés CE1 REP +
 - Développer le dispositif **Plus De Maîtres Que De Classes** : **1** poste
 - Identifier les écoles hors éducation prioritaire dont les caractéristiques justifient un encadrement renforcé des élèves (**seuils intermédiaires**).
 - Poursuivre le déploiement de **l'apprentissage de l'Allemand** à l'école primaire, notamment en lien avec l'ouverture classes bilingues de continuité en collège : **0,5** poste.
- **Priorité 2 : le renforcement du remplacement**
 - Double objectif :
 - renforcer la continuité du service d'éducation en cas d'absences de courte durée
 - renforcer la disponibilité des enseignants au titre de la formation continue.
 - Action 5 : **9 postes** de remplacement.

- **Priorité 3 : la poursuite de la mise en œuvre du protocole Ruralité**

Actions 1 et 2 : accompagnement de projets de regroupement par le maintien de postes qui auraient été retirés sans ce projet.

Coût : **5** postes gelés.

- **Priorité 4 : la poursuite de l'effort d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.**

Action 3 (besoins éducatifs particuliers) : **+2** (1 ULIS Sochaux, 1 ULIS Pont De Roide) permettant de mettre un terme à quelques sureffectifs constatés.

- **Autres actions.**

- Formation des personnels enseignants (action 4) : création d'un poste d'ERUN (enseignant référent à l'usage du numérique) et divers ajustements : **-0,49** postes.
- Pilotage et encadrement (action 6) : **+ 0.99**
- Postes divers (action 7) : **6** postes adaptés
- Suivi de la démographie scolaire (actions 1 et 2) : **- 5** postes, soit : 50 projets d'ouverture (dont 9 conditionnels) et 55 projets de fermeture (dont 24 conditionnels).

Seuils des fermetures et ouvertures de classes, à compter de la rentrée 2018

POUR RAPPEL (SEUILS EXISTANTS) :

SITUATION ORDINAIRE

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
30	27

EN EDUCATION PRIORITAIRE

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
25	22

NOUVEAUX SEUILS A COMPTER DE LA RENTREE 2018 :

SITUATIONS INTERMEDIAIRES

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires ou primaires
28	25

Les écoles en situations intermédiaires sont :

- Ecoles en Quartier Politique de la Ville (QPV), hors éducation prioritaire
- Ecoles hors QPV, hors Education prioritaire, hors zone montagne dont le revenu médian est inférieur à 17 000 €
- Ecoles en zone de montagne dont au moins 10 % des élèves ont un temps de trajet compris entre 10 et 25 minutes

Mesures de carte scolaire applicable pour la rentrée 2018 Modification des réseaux des écoles

- ✓ **Projet de fermeture d'école (en attente de délibération des conseils des collectivités compétentes)**
- A la suite de la fusion administrative des écoles d'Etalans (0250448B) et Fallerans, fermeture administrative de l'école de Fallerans (0250469Z) avec maintien des 2 sites jusqu'à livraison des locaux à Etalans.
 - A la suite de la fusion de l'EM (0251425N) et EE (0251646D) à Novillars, fermeture de l'école maternelle de Novillars. L'école élémentaire devient école primaire.
 - A la suite de la fusion de l'école maternelle (0251535H) et élémentaire (0250813Y) Charles Belle à Quingey. Fermeture de l'école maternelle de Quingey. L'école élémentaire devient l'école primaire Charles Belle.
 - A la suite de la fusion de l'école maternelle (0251716E) et élémentaire (0251336S) de Pouilley-Les-Vignes. Fermeture de l'école maternelle. L'école élémentaire devient l'école primaire de Pouilley-les-Vignes.
 - A la suite de la fermeture de l'école maternelle Château (0251085U) à Etupes. Transformation de l'école primaire Louis Pergaud en école maternelle (0250458M). Ainsi les élèves de niveau maternelle de l'école Château seront scolarisés à l'école Louis Pergaud et les élèves de l'école de niveau élémentaire de Louis Pergaud seront scolarisés à l'école élémentaire centre (0251303F).
 - A la suite de la fermeture de l'école élémentaire d'Osselle (0251870X), l'école maternelle de Routelle (0250843F) devient une école primaire et les enfants accueillis dans cette école seront répartis sur les 2 écoles restantes du RPI (Roset Fluans et EM Osselle Routelle).
 - A la suite de la fermeture de l'EM de Lamartine (0251078L) à Besançon, l'école élémentaire de la Grette (0251300C) devient une école primaire.
 - Fusion des deux écoles maternelles Mésanges (0251454V) et Myosotis (0250981F) à Voujeaucourt. Fermeture de l'école de l'EM Mésanges à Voujeaucourt.
 - Fusion des écoles primaire de Faimbe (0250468Y) maternelle des Prés Verts d'Arcey (0251660U) et élémentaire des 20 Cœurs d'Arcey (0251658S). Fermeture des écoles maternelle des Prés Verts d'Arcey et primaire intercommunale de Faimbe (+ sites d'Onans, Gemonval et Marvelise). L'école d'Arcey devient une école primaire.
 - Fusion des écoles élémentaires d'Huanne-Montmartin (0251764G), de Tournans (0251690B) et l'EE de Mésandans (0250659F). Fermeture des écoles élémentaires d'Huanne-Montmartin et de Tournans. L'école de Mésandans devient une école primaire.
 - Fermeture conditionnelle de l'école d'Eternoz (0250450D)
- ✓ **Projet de fermeture de sites (en attente de délibération des conseils des collectivités compétentes)**
- A la suite d'un regroupement sur Ferrière de Jougne, fermeture du dernier site de Ferrière de Jougne.
 - A la suite de la construction d'une extension sur l'école de Chaux neuve, fermeture du site de Chatel Blanc
 - Régularisation : suite à la construction sur Granges Narboz, fermeture du site de Sainte Colombe.

♦ Ouvertures et Fermetures de Classes					
Ouvertures fermes de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251216L	E.E.PU	GEORGES EDME	AUDINCOURT	9	ouverture du 10ème poste classe
0251369C	E.E.PU	SUR LES VIGNES	AUDINCOURT	8	ouvertures des 9 et 10èmes postes classes
0251616W	E.E.PU	MONTANOT	AUDINCOURT	5	ouvertures des 6 et 7èmes postes classes
0251659T	E.E.PU	AUTOS	AUDINCOURT	7	ouverture du 8ème poste classe
0251194M	E.E.PU	SAPINS	BESANCON	4	ouverture du 5ème poste classe
0251547W	E.E.PU	CONDORCET	BESANCON	4	ouverture du 5ème poste classe
0251684V	E.E.PU	BROSSETTE PIERRE	BESANCON	8	ouverture du 9ème poste classe
0251694F	E.E.PU	ZAY JEAN	BESANCON	8	ouverture du 9ème poste classe
0251199T	E.E.PU	BOURGOGNE	BESANCON	19	ouvertures des 20 et 21èmes postes classes
0251355M	E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	26	ouvertures des 27 et 28èmes postes classes
0251624E	E.E.PU	DURER ALBRECHT	BESANCON	14	ouvertures des 15, 16 et 17èmes postes classes
0251723M	E.E.PU	CHAMPAGNE	BESANCON	12	ouverture du 13ème poste classe
0251757Z	E.E.PU	NELSON MANDELA	BETHONCOURT	20	ouvertures des 21 et 22èmes postes classes
0250504M	EMPU		FRASNE	3	ouverture du 4ème poste classe
0250536X	EMPU	CURIE PIERRE	GRAND-CHARMONT	6	ouverture du 7ème poste classe
0251687Y	E.E.PU	DANIEL JEANNEY	GRAND-CHARMONT	10	ouvertures des 11 et 12èmes postes classes
0250364K	E.E.PU		LA CHAUX	2	ouverture du 3ème poste classe
0251229A	E.E.PU	LES GENTIANES	LE RUSSEY	8	ouverture du 9ème poste classe
0250640K	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	MALBUISSON	7	ouverture du 8ème poste classe
0251553C	E.E.PU	BOULLOCHE ANDRE	MONTBELIARD	12	ouvertures des 13 et 14èmes postes classes
0251666A	E.E.PU	COTEAU JOUVENT	MONTBELIARD	11	ouvertures des 12 et 13èmes postes classes
0251752U	E.E.PU	PETIT CHENOIS	MONTBELIARD	17	ouvertures des 18, 19, 20 et 21èmes postes classes
0250829R	E.E.PU	INTERCOMMUNALE DES FONTAINES	ROCHEJEAN	7	ouverture du 8ème poste classe
0250885B	E.E.PU	CENTRE	SOCHAUX	6	ouverture du 7ème poste classe
0251689A	E.E.PU	CHENES	SOCHAUX	7	ouvertures des 8 et 9èmes postes classes
0251751T	E.E.PU	DONZELOT PIERRE	VALENTIGNEY	13	ouvertures des 14 et 15èmes postes classes
				Nombre de mesures	41
Ouvertures conditionnelles de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251718G	E.E.PU	CLAIRE RADREAU	BAVANS	8	ouverture conditionnelle du 9ème poste classe
0250270H	EMPU	FONTAINE ECU	BESANCON	2	ouverture conditionnelle du 3ème poste classe
0251218N	EMPU	TRISTAN BERNARD	BESANCON	2	ouverture conditionnelle du 3ème poste classe
0251356N	EMPU	COLOGNE	BESANCON	3	ouverture conditionnelle du 4ème poste classe
0251355M	E.E.PU	FOURIER I	BESANCON	26	ouverture conditionnelle du 29ème poste classe
0251754W	E.E.PU	ILE DE FRANCE	BESANCON	21	ouverture conditionnelle du 22ème poste classe
0251331L	E.E.PU		BEURE	4	ouverture conditionnelle du 5ème poste classe
0250374W	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LA CHENALOTTE	5	ouverture conditionnelle du 6ème poste classe
0250984J	E.E.PU		VUILLECIN	3	ouverture conditionnelle du 4ème poste classe
				Nombre de mesures	9

Fermetures fermes de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0251413A	E.M.PU	DU MONT BART	BART	3	Fermeture du 3ème poste classe
0250247H	EMPU	CHAMPROND	BESANCON	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250261Y	EMPU	CURIE PIERRE ET MARIE	BESANCON	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250273L	EMPU	HENRI FERTET	BESANCON	3	Fermeture du 3ème poste classe
0251078L	E.M.PU	LAMARTINE	BESANCON	2	Fermeture du 2ème poste classe
0250335D	E.P.PU	GROUPE SCOLAIRE THIERRY DAIGRE	BYANS-SUR-DOUBS	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250354Z	E.E.PU		CHARNAY	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251301D	E.E.PU		COURCELLES-LES-MONTBELIARD	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250408H	E.E.PU		CUSSEY-SUR-L'OGNON	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250447A	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	EPEUGNEY	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251085U	E.M.PU	CHÂTEAU	ETUPES	4	Fermeture du 4ème poste classe
0251686X	E.E.PU	DU RONDELOT	FESCHES-LE-CHATEL	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250535W	EMPU	BATAILLE FREDERIC	GRAND-CHARMONT	4	Fermeture du 4ème poste classe
0251534G	EMPU	ARC EN CIEL	GRANDFONTAINE	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250560Y	E.E.PU	CENTRE	HERIMONCOURT	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250440T	E.E.PU		LES ECORCES	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251509E	EMPU	INTERCOMMUNALE	LES HOPITAUX-NEUFS	6	Fermeture du 6ème poste classe
0250575P	E.E.PU	BERNARD CLAVEL	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250671U	E.P.PU	GROSJEAN JULES	MONTBELIARD	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251382S	E.E.PU		MONTENOIS	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251682T	EMPU	LA CLAIREFONTAINE	MONTENOIS	3	Fermeture du 3ème poste classe
0250764V	E.E.PU		PELOUSEY	7	Fermeture du 7ème poste classe
0250779L	E.E.PU	CLERC CYRIL	PONTARLIER	5	Fermeture du 5ème poste classe
0251426P	EMPU		ROUGEMONT	3	Fermeture du 3ème poste classe
0251387X	E.E.PU	LES FEUNUS	SAINTE-SUZANNE	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251099J	EMPU		SAONE	5	Fermeture du 5ème poste classe
0250906Z	E.E.PU		TORPES	6	Fermeture du 6ème poste classe
0251338U	E.E.PU	CHARDONNERS	VALENTIGNEY	8	Fermeture du 8ème poste classe
0251364X	EMPU	LOUIS PERGAUD	VALENTIGNEY	4	Fermeture du 4ème poste classe
0250957E	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	VIELLEY	10	Fermeture du 10ème poste classe
0251760C	E.E.PU		VOUJEAUCOURT	8	Fermeture du 8ème poste classe
Nombre de mesures					31
Fermetures conditionnelles de classes :					
UAI	Sigle	Dénomination	Libellé Commune	Nbre de classes R 2017	Décisions R 2018
0250146Y	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	AUTECHAUX	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0251414B	E.E.PU	COUR	BAUME-LES-DAMES	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250271J	EMPU	ALBERT CAMUS	BESANCON	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0250989P	EMPU	FONTAINE ARGENT	BESANCON	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251704S	E.E.PU	SAINT CLAUDE	BESANCON	13	Fermeture conditionnelle du 13ème poste classe
0251761D	E.E.PU	HELVETIE	BESANCON	16	Fermeture conditionnelle du 16ème poste classe
0251360T	E.E.PU	INTERCOMMUNALE DU JURA VERT	BOUJAILLES	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250318K	E.E.PU		BOUSSIERES	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250338G	E.E.PU		CHAFFOIS	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0250428E	E.E.PU		DEVECEY	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250437P	E.E.PU	INTERCOM PLATEAU DE LA BARECHE	DURNES	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250450D	E.M.PU		ETERNOZ	1	Fermeture conditionnelle du dernier poste classe
0251620A	EMPU		FRANCOIS	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251621B	E.E.PU		GRAND'COMBE-CHATELEU	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250599R	E.E.PU	INTERCOMMUNALE	LANDRESSE	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251558H	E.E.PU	LES TILLEULS	MATHAY	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250664L	E.E.PU	CAMILLE PICARD	MONCEY	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0251449P	EMPU	RAVEL MAURICE	MONTBELIARD	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251688Z	E.E.PU	FOSSÉS	MONTBELIARD	6	Fermeture conditionnelle du 6ème poste classe
0250863C	E.E.PU	JOUFFROY D'ABBANS	SAINTE-VIT	10	Fermeture conditionnelle du 10ème poste classe
0251452T	E.E.PU	ROUSSEY RENE	SAINTE-VIT	7	Fermeture conditionnelle du 7ème poste classe
0250876S	E.E.PU	LEVIN MARCEL	SELONCOURT	5	Fermeture conditionnelle du 5ème poste classe
0251453U	EMPU		THISE	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
0251957S	EMPU	OEHMICHEN	VALENTIGNEY	4	Fermeture conditionnelle du 4ème poste classe
Nombre de mesures					24
♦ Transformation des supports d'enseignant en classe d'application : 2 fermetures et 2 ouvertures de classes (EE Brossolette et EM Kennedy à Besançon)					
♦ Ouvertures et fermetures liées à des modifications de réseaux d'écoles : 33 fermetures et 33 ouvertures de classes (voir fiche projet de fermetures d'écoles et de sites écoles)					
♦ Ouvertures et fermetures liées aux transformations de supports : 3 fermetures et 3 ouvertures de classes					

♦ **Dispositifs particuliers : rentrée scolaire 2018/2019**

- ✓ Implantation d'un poste ITIN Allemand (0.5 ETP) – circonscription de Pontarlier
- ✓ Dispositif « plus de maîtres que de classes » : implantation de 1 poste :

Circo	Sigle	Ecole de rattachement	Ville	RNE	Supports	Observations
M2	EP	Sous la Chaux	MONTBELIARD	0251649G	1	

- ✓ Dispositifs « classes dédiées » :

Existant :

M4 EMPU Chênes Sochaux
M4 EMPU Victor Hugo Béthoncourt
M EMPU Les Sapins Bleus Maiche
B1 EMPU Champagne Besançon

Création R 2018 :

M2 EMPU Debussy Montbéliard
M4 EMPU Louise Michel Bethoncourt
M4 EM Jean de la Fontaine Béthoncourt
M4 EM Terre Blanche Hérimoncourt

- ✓ Moyens accordés pour les regroupements des territoires ruraux : 5 ETP

Circo	RNE / Sigle / Ecole de rattachement / Ville	Supports	Observations
B2	0250446Z EEPU Epenoy 0250763U EEPU Passonfontaine	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
M1	0251658S EEPU Arcey 0251660U EMPU Arcey 0250468Y EPPU Faimbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du projet à l'étude d'un futur regroupement
M1	0251819S EEPU Servin	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
B2	0250484R EEPU Fontain	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement
M1	0251176F EEPU Belleherbe	1	Gel de la suppression d'un poste dans le cadre du futur regroupement

♦ **Accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Transfert des 2 postes de Maître E de l'EE à Audeux (0250131G) sur l'EE de Recologne (0251839N) et sur l'EE de Chemaudin et Vaux (0251721K)
- Création de 2 ULIS école sur Aire Urbaine de Montbéliard : EE Chênes Sochaux (0251689A) et EE Château Herr à Pont de Roide (0250797F).
- Création 0.5 support à l'IME d'Ornans.
- Création 0.5 support à l'IME de Baume les Dames.
- Suppression du poste PASS (Pôle pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds).

Préparation de la rentrée scolaire 2018 dans les collèges du Doubs

1. Evolution des effectifs

La rentrée 2018 se caractérise par une **légère progression démographique**.

Pour rappel, 21 915 élèves étaient inscrits dans les collèges publics du Doubs à la rentrée 2017. Il est attendu, pour la rentrée scolaire 2018, 22 089 élèves, soit 174 élèves de plus, au sein des collèges publics du Doubs répartis comme suit :

- Classes générales de collèges (y compris UPE2A) : 21 231 (soit + 152)
- SEGPA : 621 (soit + 11)
- ULIS : 237 (soit + 11)

2. Assouplissement de la mise en œuvre de la réforme du Collège

Dans le prolongement de la rentrée précédente, la préparation de rentrée 2018 se caractérise par la poursuite de l'assouplissement de la mise en place de la **réforme du collège**, défini par l'arrêté du 16 juin 2017.

La réforme a pour objectif de renforcer la liaison école-collège par la mise en place du nouveau cycle 3, et à accorder une marge d'autonomie accrue aux établissements, notamment dans l'organisation de l'**accompagnement personnalisé** et des **enseignements pratiques interdisciplinaires**.

Une attention particulière est portée sur l'enseignement optionnel, et notamment sur l'ouverture de **classes bilingues de 6^{ème}**, dans le respect de la carte académique des langues vivantes et en lien avec la relance de l'enseignement de la langue allemande dans le 1^{er} degré, ainsi que sur l'enseignement des **langues et cultures de l'Antiquité**.

Les enseignements optionnels sont financés par la dotation horaire globale allouée à chaque collège.

Le dispositif **Devoirs faits**, destiné à aider les élèves dans la réalisation de leurs devoirs, poursuivra son déploiement. Prévu au sein du collège en dehors du temps scolaire, le dispositif est encadré par des personnels d'enseignement ou d'éducation ainsi que par des structures partenaires (associations).

3. Développement des mesures d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Au vu des besoins identifiés, une **nouvelle ULIS** sera créée au collège Olympe de Gouges à Pont-de-Roide-Vermondans.

Par ailleurs, un travail d'identification de besoins non satisfaits d'accueil et de scolarisation **d'élèves allophones** est en cours, et pourra se traduire par l'implantation sur le bassin de Besançon d'une UPE2A en collège ou en lycée.